



Légende :

-  Limites communales
-  Limites du zonage

Les Zones Constructibles (ZC) :
Ce sont les secteurs où les constructions sont autorisées (Code de l'Urbanisme article L. 124-2).

Les Zones Non Constructibles (ZNC) :

- Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :
 - de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
 - des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
 - des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
 - des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE LHERY

Carte Communale

Document graphique n°2-A

Plan de zonage
Ensemble du territoire

Echelle : 1 / 5000e

"Vu pour être annexé à la délibération du :

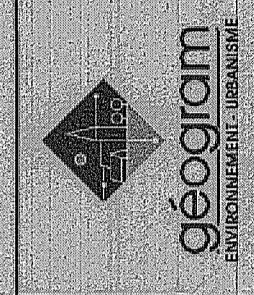
approuvant la Carte Communale.

Signature du maire et cachet de la Mairie

"Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du :

approuvant la Carte Communale.

Signature et cachet du représentant de l'Etat



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Lénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr